



# RAPPORT D'ACTIVITES

## 2022

Validé en Conseil d'Administration le 14 Novembre 2022,

Validé en assemblée générale le 28 Avril 2023

Le Président,  
Jean-Louis PLAZY

## Sommaire

L'essentiel de l'année 2022 .....	2
A.1. Mesurer et déclarer les volumes 2021 .....	3
A.2. Représenter les ASP dans la gestion des milieux .....	4
B.1. Être le relais entre les ASP et leurs partenaires .....	6
B.2. Informer les ASP .....	7
C.1. Accompagner les ASP dans leurs travaux .....	8
C.2. Aide au fonctionnement .....	9
C.3. Mise en œuvre du projet 16.5 .....	10
C.4. Animer ParcellAsp .....	10
D.1. Gouvernance de la Fédération .....	11
D.2. Suivi de formations .....	11
D.3. Gestion administrative, sociale et comptable .....	11
Ventilation du temps de travail 2022 .....	12

### → L'essentiel de l'année 2022

Le changement climatique a frappé de plein fouet les gestionnaires de structures d'irrigation collectives : sur la région PACA, pas moins de 110 arrêtés sécheresse ! Des bassins versant dans le département ont été en crise de Mai à Décembre ... l'organisation a su être efficace mais a éprouvé de nombreuses structures. Cela a également été une source de dynamisme pour de nouveaux projets qui verront le jour probablement en 2023/2024. La FDSH13 a assuré son rôle de représentation pour les structures sur cours d'eau et déployé tout ce qui était possible pour améliorer sa communication.

Il y a eu une augmentation des sollicitations de la FDSH13 pour de petites questions ou des sujets ponctuels mais qui ont pris beaucoup de temps en termes de résolution et/ou d'accompagnement. Mais de ce fait, la sensation de proximité avec l'association s'est agrandie. En deux ans, 6 structures ont souhaité adhérer à la Fédération ; dont 3 « arrosages communaux ». Une attention particulière devra être portée sur cette demande émergente puisque ces structures ne sont pas des ASP en forme mais le fond est identique tant au niveau de la gestion que des enjeux rencontrés.

Autrement, les ASA ont été confrontées aux fluctuations conjoncturelles des prix de l'énergie ainsi que de l'inflation, mettant en péril l'existence même de certaines. Un grand travail a été mené par ASA de France et le lobbying mis en place doit être important à tous les niveaux de considération politique et institutionnel.

### A.1. Accompagner les ASP dans les démarches Agence de l'Eau

#### A.1.1 Relever et déclarer les volumes prélevés

La FDSH 13 appuie 15 gestionnaires dans le suivi de leurs consommations annuelles.

Les sites sont équipés de sondes limnimétriques. Les données sont récupérées une fois par an directement sur les sites avant de faire l'objet d'un traitement informatique. La FDSH 13 assure un service de maintenance minimum à savoir : vérification du fonctionnement de la sonde et changement des piles (la FDSH 13 ne dispose de l'habilitation pour les diagnostics réglementaires et tarages). Elle met également en relation l'ASA avec des organismes proposant des services hydrométriques pour effectuer des tarages de sondes, selon la liste des entreprises agréées par l'AERMC.

Les déclarations sont effectuées une par une pour les ASA, avec indication que c'est par la FDSH13 que la déclaration est faite. Sont fournis les tableaux de données et graphiques issus des relevés pour chaque ASA.

Concernant la télédéclaration à l'AERMC, la FDSH13 a participé à une matinée d'appui organisée par l'AERMC au Domaine du Merle le 10 Mars 2022. Les relevés de sondes ont été effectués non sans mal car de nombreuses sondes du parc à relever ont arrêté de fonctionner avant la période d'irrigation ...

Aucun redevable membre de la fédération n'a effectué sa redevance en retard cette année grâce à de nombreux rappels qui leur ont été envoyés par mail. Au moment de l'envoi des appels à redevance, la FDSH 13 a fait le lien entre le service redevance et les préleveurs pour expliquer les volumes relevés et les montants appelés.

#### A.1.2 Accompagner la mise en conformité des instruments de mesure

Plusieurs ASA ont sollicité l'accompagnement de la FDSH13 concernant leur équipement en instruments de mesure :

- L'ASA de Plan d'Orgon dispose désormais de 4 capteurs à ultrason de mesure de niveau d'eau connectés par un réseau LoRa. Le but est d'expérimenter la fiabilité des mesures et de se substituer aux sondes actuelles qui ont un fonctionnement de plus en plus aléatoire,
- Les ASA sur cours d'eau font dorénavant l'objet d'une obligation de relevé hebdomadaire des volumes prélevés (AP n°82-2022). La FDSH13 a informé les structures du besoin de mise en conformité pour certains équipements et proposé une alternative financièrement accessible via les capteurs radars et à ultrason développés par l'ASA Cie de Craponne et SYNOX ; lors d'une visio le 28 Novembre 2022

#### A.1.3 Superviser la régularisation des déclarations annuelles des ASP

L'ASA d'Eyguières et les Arrosages Communaux de Miramas ont fait appel à la FDSH13 pour remettre en conformité leur déclaration soit pour des questions de surestimation de surface et de volumes (Eyguières) et de non connaissance/mesure des surfaces et volumes agricoles et urbains (Miramas). Un tuto d'aide à la déclaration et une cartographie interactive seront finalisés en 2023 après l'installation de nouveaux débitmètres.

Il sera nécessaire de faire contrôler plusieurs sites en 2023 conformément aux obligations légales.

#### Indicateurs

- ◆ 27 sites équipés et fonctionnels – 5 sites identifiés à régulariser
- ◆ Délégation de la télédéclaration pour 14 gestionnaires + Conseils sur la télédéclaration pour 2 autres gestionnaires
- ◆ 1 journée d'aide à la télédéclaration
- ◆ 1 rapport technique produit (en annexe)
- ◆ Intermédiaire pour 1 ASA dans l'installation d'appareils et pour 2 ASA dans la mise en conformité des déclarations

#### Problèmes rencontrés et solutions proposées

Difficultés d'estimation des surfaces et volumes => refonte de la répartition des surfaces par compteurs via les sections cadastrales sous les périmètres.

#### Suites à donner

Orienter vers un changement d'instruments de mesure de débits : capteurs connectés et plus fiables qui pousseront aussi vers de la régulation.

### A.2 Intégrer les ASP dans la gestion de la ressource et la considération des milieux

#### A.2.1 Coordonner les décisions et actions liées aux crises sur la ressource et les milieux

Dès le mois de Janvier, la Fédération a participé aux 3 ateliers de construction du nouvel arrêté cadre et a proposé de faire remonter hebdomadairement les volumes prélevés pour désamorcer tous les conflits connus en 2021 autour de cette question. A partir de Mars, la FDSH13 a participé à toutes les sollicitations et réunions du Comité Ressources en Eau (3 visio + 15 avis écrits). L'enjeu a été l'application du nouvel arrêté cadre mais les choses ont été plus simples qu'en 2021 notamment grâce à une réunion de lancement en Avril 2022, la production de flyers explicatifs pour les irrigants et une réunion de conclusion fin Novembre 2022. A la fin de l'année, un Retour d'Expérience a été organisé pour faire remonter le vécu et les besoins des ASP, envoyé aux services de l'Etat et aux partenaires institutionnels (en annexe). La DDTM13 est également venue visiter à deux reprises les prises des canaux en Durance ainsi que des portions d'ASA d'assainissement classées cours d'eau pour comprendre d'où proviennent les problèmes d'interprétation de la réglementation.

Concernant la CED, la fédération n'a pas de pouvoir de représentation et a ainsi été invitée à 1 CED plénière et à assisté à 1 réunion formelle en représentant l'ASA de Peyrolles. La FDSH13 a cependant corédigé le cahier des charges de l'analyse de l'algorithme de déstockage de la réserve agricole pour Montpellier Sup'Agro et assisté à 3 réunions en ce sens.

#### A.2.2 Accompagner les ASP vers et dans les contrats de gestion de milieux

Pour la révision du SAGE Arc, participation à 3 réunions notamment sur l'EBF. Pour le SAGE Crau, participation à 2 COPIL et nombreux échanges téléphoniques, doct de travail, courrier et une réunion spécifique pour argumenter sur la définition du périmètre du SAGE et de la composition de la CLE. Le SABA a invité la FDSH13 à toutes les réunions de révision du SAGE Arc et cette dernière a joué son rôle de représentation et de partage des enjeux des ASP concernées. Sur le CEV, une réunion a eu lieu mais les informations qui ont été partagées n'ont pas permis à la fédération d'appuyer vers son adoption puisqu'il était ressorti des problèmes vis-à-vis de la localisation des milieux aquatiques de restitution.

Afin d'élargir sa compréhension, la fédération a rencontré durant l'année les acteurs de la gestion des milieux aquatiques pour appréhender la relation avec les structures d'irrigation et les enjeux liés, notamment avec le GIPREB, le SIBVH et la Fédération de Pêche. D'autres syndicats n'ont pas répondu aux sollicitations mais seront recontactés l'année suivante sur des projets communs. La Fédération a également participé à une réunion dans le cadre d'un projet européen sur les zones humides en Camargue.

Dans un autre registre, la chargée de mission a participé à Odyssey2022, organisé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur le bassin versant de la Garonne pour être sensibilisé aux enjeux du multi-usage de la ressource en eau.

#### A.2.3 Actualiser les connaissances sur les interconnexions ASP et milieux

LA FDSH13 a sollicité de nombreuses fois différents syndicats de gestion sans plus de réponse. Cette action n'a pas pu être réalisée faute de contacts. Cependant, le travail de préparation amont sur la mise à jour en 2023 de l'arrêté préfectoral sur les frayères a permis de commencer à établir une nouvelle feuille de route sur la stratégie d'amélioration de la connaissance des milieux

La Fédération a participé aux commissions géographiques sur le Rhône, le Vigueirat et la Basse Durance + 2 visios. Un courrier a été adressé avec des recommandations et considérations à étudier après consultation des ASA qui seront concernées par les futures actions du PDM.

Par plusieurs voies d'information, la FDSH13 s'informe et informe ses adhérents des évolutions réglementaires au niveau de la gestion des milieux aquatiques, notamment via la diffusion d'informations et de jurisprudences issues du cabinet d'avocats Landot & Associés, les lettres du Cercle Français de l'Eau mais aussi les bulletins d'information de tous les syndicats de bassins du département.

### A.2.4 Appuyer la prise en compte des ASP dans la GEMAPI

Au travers les enjeux de la gestion pluviale dans le SAGE Arc, la fédération a mis en garde sur l'utilisation « acquise » des réseaux. Elle a également rencontré AMP Métropole avec l'ASA de Peyrolles pour connaître les voies de reconnaissance du rôle joué. Mais du fait de la réorganisation des services, il n'y a pas eu plus de suites. Des consultations isolées ont été lancées à Terre de Provence pour le tracé des canaux et leur prise en compte et la Fédération a mis en garde les présidents de conventionner s'il y a une volonté d'utilisation de leurs réseaux.

### A.2.5 Faire émerger des dynamiques d'expérimentation

La Fédération a relayé les différents AAP de l'Agence de l'Eau et d'autres acteurs.

La nouvelle alternative d'instruments développés par l'ASA Cie de Craonne et SYNOX a désormais 2 ans de résultats très probants en termes de fiabilité. Une proposition de rencontre avec le service hydrométrique de l'AERMC est proposée pour voir comment obtenir une certification pour ces outils peu coûteux et qui peuvent représenter un réel potentiel dans une dynamique de régulation des prélèvements. Le travail a commencé pour préparer un dossier de réponse à un AAP de l'Agence de l'Eau sur l'innovation.

#### Indicateurs

- ◆ 3 comité sécheresse + 15 réponses CRE + 2 réunions ASA cours d'eau
- ◆ 2 COFIL SAGE Crau + 1 réunion et 2 contributions écrites + 3 COFIL révision SAGE Arc
- ◆ 3 Lettres mensuelles sur ces sujets
- ◆ 5 réunions AERMC sur la gestion de l'eau donc 3 pour le 11<sup>e</sup> SDAGE
- ◆ 1 Synthèse retour d'expérience sécheresse

#### Problèmes rencontrés et solutions proposées

Chargés de mission AMP Métropole ou autre CC ou CA sur cette thématique => aucune réponse aux sollicitations de rencontre de la FDSH13.

#### Suites à donner

S'impliquer dans la révision de l'arrêté frayères sur le département

Relancer les CC et CA pour la GEMAPI

Suivre la construction du PDM du SDAGE et faire le lien avec les ASA

## B. REPRESENTER ET INFORMER LES ASP

### B.1 Être un intermédiaire privilégié pour les ASP et les partenaires institutionnels

#### B.1.1 Représenter les ASP dans les négociations et instances du territoire et du pays

La FDSH13 a rencontré de nombreux acteurs du territoire sur des thématiques précises notamment :

- La SAFER, pratiques agricoles sur de nouvelles terres par rapport aux droits d'eau
- EDF, sur la gestion de crise et les possibilités d'aménagement du territoire,
- La DREAL, sur la dérivation des eaux à l'Etang de Berre, le contournement autoroutier d'Arles et l'extension de la Réserve Nationale des Coussouls,
- La DDTM13, tant sur l'aspect tutelle et administratif que sur la gestion de la sécheresse

Lors du Salon Med'Agri, la FDSH13 a été mandatée par l'ASA Cie de Craponne pour expliquer la démarche d'équipement en instruments de mesure connectés et la régulation possible via la connaissance ; qui a permis d'échanger au mieux au sein des CED lors de la gestion de crise. C'est via cette même CED que, dans un autre registre, la Fédération a été identifiée comme intermédiaire pour la réalisation d'un projet artistique sur les canaux de Durance.

La FDSH13 a été sollicitée en appui pour AMP Métropole, DGA Paysages et Agriculture pour avancer sur le cas de l'ASAMIA (Aubagne) dans son contentieux avec la SEMM. Elle a rédigé le cahier des charges pour l'étude juridique et financière du contrat de 1994.

Le Pôle de tutelle des ASA de la Sous-Préfecture d'Arles ainsi que la DDTM13 utilisent la FDSH13 comme canal de communication « non administratif » dans les cas de procédures de révision ou de régularisation d'ASA. Les différentes rencontres ont été fructueuses et des points d'étapes ont été réalisés tous les 4 mois.

La FDSH13 a resté impliquée dans ASA de France et a fait remonter les informations sur l'enjeu des prix de l'énergie. Elle est également devenue membre du Conseil d'Administration de l'AIMF et proposera de nouveaux sujets à approfondir. La Fédération a également sollicité les députés du département, a obtenu 6 réponses et rencontré l'un d'entre eux pour sensibiliser aux enjeux de l'hydraulique agricole.

Pour les autres sujets d'actualités, ce sont 13 lettres de contribution qui ont été adressées en AR à différents acteurs des députés au président de la CRA PACA en passant par la DDTM13. Le but est de faire remonter les réflexions principales concernées sur le terrain et remplir la mission première de l'association : la défense des intérêts des canaux.

#### B.1.2 Suivre la programmation des fonds et appels à projets aux échelles pertinentes

La programmation du FEADER arrive à échéance et la FDSH13 a participé à 2 réunions sur les nouvelles modalités d'éligibilité à ces fonds. Elle a écrit une lettre au Président de la région PACA pour alerter sur les nouvelles conditions qui pourraient freiner le développement de nouveaux projets d'une part et qui excluent toujours les plus petites structures d'autre part. La dernière phase de dépôt s'est terminée trop tôt par rapport aux réponses reçues pour les dossiers déposés en avant dernière phase, ce qui oblige d'attendre la prochaine campagne qui est retardée à fin 2023.

La Fédération a fait le relais pour faire remonter les problèmes d'acomptes et de révision des montants des subventions du fait de la conjoncture économique et de la hausse de l'inflation.

Elle s'est impliquée via ASA de France en relayant les résultats sur les aides liées à l'énergie et participant à une conférence Régionale pour faire remonter la non éligibilité des ASA aux fonds d'aide et les difficultés dramatiques qui touchent certaines structures dorénavant en termes de solvabilité.

#### Indicateurs

- ◆ 5 COPIL/COTECH pour les projets PRE + Espace Muséal SCP
- ◆ 2 participations aux réunions de programmation des fonds
- ◆ 3 rencontres du groupe régional CRA/CA/FDASA
- ◆ 1 Lettre mensuelle sur FEADER + plusieurs colonnes sur AAP

#### Problèmes rencontrés et solutions proposées

#### Suites à donner

Suivre les nouveaux AAP et continuer les contributions écrites sur les projets en cours

## B. REPRESENTER ET INFORMER LES ASP

### B.2 Être un relais d'information identifié, fiable et fréquent

#### B.2.1. Garantir la disponibilité et l'accès à l'information sur les thématiques relatives aux/pour les ASP

La Fédération a continué ses Lettres Mensuelles « La Chronique Hydro », envoyées par mail à chaque fin de mois et composées comme suit :

- 3 principaux évènements du mois passé où la FDSH13 a soit participé soit cherché des informations pour une thématique collective,
- 1 sujet thématique abordé (prix de l'énergie, AAP FEADER, GEMPI, REUT, télétransmission ...), avec préférence pour les sujets relatifs aux organismes financeurs de la Fédération,
- 1 bilan hydro-climatique du mois écoulé mentionnant les arrêtés préfectoraux sécheresse, les volumes consommés en Durance, le niveau des cours d'eau etc.
- 

Elle est envoyée à toutes les ASA membres, aux Chambres d'Agriculture (tous les conseillers eau et irrigation) aux services de l'Etat (DDTM13, Sous-Préfecture, DREAL, Département, Région), aux autres associations (toutes les fédérations d'ASA PACA, FD Pêche, ASA de France) et aux collectivités (communautés d'agglomération, services techniques des villes).

Des bulletins d'information exceptionnels ont été envoyés notamment sur des prestations réalisables par la FDSH13 et pour la modification temporaire des conditions de travail de la chargée de mission.

En Octobre 2022 a été lancé le site internet de la FDSH13, se voulant précis et utile. Il regroupe à la fois des informations historiques, les arrêtés préfectoraux sécheresse, les documents administratifs de l'association mais aussi les références réglementaires importantes. Il se veut évolutif selon les propositions des membres d'ajout de document ou d'évènement d'actualité. Une revue de presse est également en ligne.

Concernant l'application des arrêtés préfectoraux de restriction de prélèvement, la Fédération a créé des flyers adaptés au contexte des cours d'eau et à diffusion aux membres des ASA pour permettre de mieux identifier à la fois les acteurs, les textes et les contraintes.

#### B.2.2 Contribuer et diffuser les projets impactant [in]directement les ASP

La FDSH13 reste impliquée dans ASA de France et a fait remonter les informations sur l'enjeu des prix de l'énergie. Elle est également devenue membre du Conseil d'Administration de l'AIRMF et proposera de nouveaux sujets à approfondir. La Fédération a également sollicité les députés du département, a obtenu 6 réponses et rencontré l'un d'entre eux pour sensibiliser aux enjeux de l'hydraulique agricole. Les sujets évoqués ont été ceux de la réhabilitation des canaux suite aux annonces d'Elisabeth Borne ainsi que la dérivation des eaux EDF de l'Etang de Berre.

En Juin 2022, la FDSH13 a tenu un stand sur les 3 jours du Salon des Agricultures en Provence, aux côtés de la chambre d'agriculture pour sensibiliser à l'irrigation et aux enjeux à la fois du partage de la ressource mais également des impacts du changement climatique. Elle a également reçu une délégation de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales en recherche d'expérience pour le montage d'une fédération de canaux. Une journée leur a été dédiée avec présentation du fonctionnement dans les Bouches-du-Rhône et visite de la centrale EDF à Port-Royal.

#### Indicateurs

- ◆ 8 Lettres Mensuelles sur l'année (Janvier-Décembre)
- ◆ 1 site internet fonctionnel et dynamique + publications hebdomadaires sur la page facebook
- ◆ 1 salon réalisé

#### Problèmes rencontrés et solutions trouvées

#### Suite à donner

Maintenir le dynamisme et la fréquence de communication

## B. REPRESENTER ET INFORMER LES ASP

### B.3 Contribuer à une meilleure connaissance territoriale des ASP

Concernant la Base Hydra, le CRIGE a organisé une rencontre autour de l'outil et a exposé les conditions de migration d'hébergeur. A voir en 2023 dans quelle mesure lancer une actualisation des données. L'outil Géorivière a également été présenté avec de forts atouts identifiés pour les ASA sur cours d'eau.

Malgré les sollicitations de la FDSH13 auprès des Chambres régionales et départementales de l'ordre des notaires, aucune rencontre n'a été proposée ; le sujet de Parcel'ASP devait être abordé.

L'outil n'a pas été expliqué à la nouvelle chargée de mission de la FDSH13 ni la procédure de mise à jour. Un retard de 2 ans est important et devra être rattrapé en 2023.

Dans un autre registre, il a été réalisé un recensement exhaustif sur le suivi de la diversité des études réalisées ou à réaliser ainsi que leur taux d'application. Un autre volet a été développé sur l'urgence de réalisation de certains travaux ; et ce dans le cadre d'une concertation de la FDSH13 par les services de l'Etat (DDTM13, DRAAF PACA, AERMC).

#### Indicateurs

- ◆ 2 réunions suivies pour Hydra
- ◆ 1 réunion avec les services de l'Etat pour échanger sur les besoins des ASP

#### Problèmes rencontrés et solutions trouvées

La chargée de mission a manqué de temps et de partage de compétence avec les autres fédérations pour mener à bien l'actualisation => se rapprocher de la CA84 et FD04 pour une micro formation à l'utilisation.

#### Suite à donner

Répartir les tâches entre les fédérations et communiquer sur le nouvel hébergement.

Mettre à jour urgente des périmètres en 2023 avec la DDTM13.

Approfondir le recensement sur les études en ciblant les besoins financiers pour des travaux.

## C. ACCOMPAGNER LES ASP DANS LEURS PROJETS

### C.1 Appui opérationnel et suivi de projets

#### C.1.1 Dynamiser et accompagner l'émergence de projets

Plusieurs demandes ont émergé dans la deuxième partie de l'année, notamment de l'OEuvre Générale des 4 Communes et de l'ASA de Craponne à Istres. Il s'agit d'un lancement pour l'un et d'une actualisation pour l'autre.

Plusieurs études complémentaires ont été lancées, notamment un APS pour l'ASA d'Eyguières et son projet d'extension et mise sous pression du secteur des Barres ; une étude d'urgence sur le linéaire du Canal du Marquis de l'ASA de St Andiol ; une étude financière et juridique sur le contrat SEMM de l'ASA d'Aubagne et une étude d'urgence du linéaire du tunnel du Guéby de l'ASA de St Chamas.

D'autres ASA ont déjà manifesté leur intérêt pour des études de régulation à lancer en 2023.

La FDSH13 continue d'accompagner l'ASA de La Barben dans sa démarche de ZAP et a écrit un courrier en ce sens suite à consultation avec l'ASA.

#### C.1.2 Assistance au montage de dossiers de subvention et sollicitation des partenaires financiers

Pour l'ASA de La Fare les Oliviers, la FDSH13 s'est occupée du suivi du versement des subventions suite au recrutement du bureau d'étude pour l'AMO de son projet de modernisation. L'ASA de St Chamas a fait appel à la FDSH13 pour le retoquage de son dossier mais qui a été annoncé à la fin de la programmation FEADER et il n'a donc pas été possible de le déposer à nouveau.

La FDSH13 a commencé à monter 2 dossiers de subvention à la fin de l'année : pour les ASA en demande de schéma directeur citées ci-dessus.

La Fédération devait monter un dossier de subvention pour un projet croisé avec l'ASA Cie de Craponne via la CRA pour répondre à un AMI de la Banque des Territoires mais le groupe n'a pas été maintenu.

#### C.1.3 Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur travaux

Accompagnement de l'ASA de La Fare les Oliviers pour le recrutement du bureau d'étude qui fera AMO pour les travaux de modernisation.

Recrutement du bureau d'étude pour l'ASA d'Eyguières et l'ASA de St Andiol (2022/2023).

#### C.1.4 Suivi des études

Voir tableau de synthèse en Annexe

#### C.1.5 Appui au fonctionnement courant

##### - C.1.5.a Gestion du périmètre syndical

Suite à l'incident survenu sur le Canal du Blaqueiron à l'ASA des arrosants de Craponne à Istres, l'instruction judiciaire a demandé à l'ASA de fournir de nombreux éléments. La FDSH13 a été sollicitée pour réaliser un état des lieux de tous les ouvrages présents sur la branche sinistrée du canal, avec localisation GPS et déclinaison qualitative de l'ouvrage.

La demande de connaissance de périmètre qui émane des gestionnaires eux-mêmes est importante. La FDSH13 a donc réalisé plusieurs documents « d'état des lieux » à la fois pour les ouvrages mais également pour les exutoires notamment pour l'ASA de Peyrolles (et AC Mallemort). En effet, dans le cadre d'une gestion contrainte, la connaissance points de rejets, de leurs débits et de leur prise en compte dans les savants calculs de débits réservé est un enjeu important. Plus récemment ce sont les communes de Mallemort et Alleins qui sont demandeuses de ce type de service pour également mieux gérer leur réseau.

Suite à des discussions avec le pôle de tutelle des ASA, l'Asa d'Eyguières a du régulariser la situation de plusieurs centaines « d'adhérents volontaires » et de ce fait une mise à jour cartographique et cadastrale s'est imposée. Ce travail a été utilisé également pour la refonte de la déclaration AERMC de l'ASA. A ce jour, des discussions sont en cours avec la Mairie pour la mise en place d'une éventuelle Régie et permettre à l'ASA de continuer la perception des rôles et la fourniture accessoire d'eau à ces parcelles.

En collaboration avec la DDTM et le Pôle de tutelle, plusieurs ASA feront l'objet en 2023 d'une attention plus poussée sur leurs périmètres par manque d'informations annexées aux statuts.

Le projet de mise à jour du périmètre de l'ASA du canal de Gordes et de fusion avec l'ASA de la Bosque est plutôt à l'arrêt.

## C. ACCOMPAGNER LES ASP DANS LEUR FONCTIONNEMENT

### - C.1.5.b Conseils aménagement et urbanisme

L'ASA de Craponne à Istres a sollicité la FDSH 13 pour avis sur différentes conventions liées à des travaux au regard de leur ouvrages (Barreau de Sulauze, liaison Fos-Salon).

Un fabricant de revêtement en géotextile cimenté, Soprema®, a souhaité échanger avec la fédération sur son processus de fabrication et l'application pour les berges des canaux. Cela semble très prometteur et à suivre.

La FDSH 13 a également suivi le projet de liaison Fos-Salon et contournement autoroutier d'Arles en participant au débat public. Certaines restitutions ont pu avoir lieu en présentiel et pour Arles, le tracé retenu serait la combinaison de toutes les voies les plus au Nord, et affectant relativement peu les canaux mais beaucoup les zones agricoles.

Elle a également été sollicitée par la commune de Fos-sur-Mer pour un problème de grosses fuites sur son canal dans la base militaire d'Istres. Un jaugeage n'a pas pu être réalisé et est reporté à 2023 mais le linéaire à l'intérieur de la base a été scruté et fait l'objet d'un document d'état des lieux.

### - C.1.5.c Conseils juridiques et administratifs

Proposition d'accompagnement dans le dépôt des dossiers d'assermentation ou de renouvellement pour les gardes canaux au vu de la complexité des pièces demandées et de la démarche (tableau explicatif réalisé et envoyé aux structures souhaitant le faire seules).

Les demandes des ASA en conseils sont les suivantes : modification du règlement de service (ASA Noves), quel type de document envoyer obligatoirement en préfecture, quel prestataire pour passage à la M57, problèmes au niveau de la gestion du personnel, contrats de travail et MSA (ASA St Pons)...

La FDSH13 a accompagné dans un dossier de récupération TICFE pour l'ASA d'Entressen et pour une démarche de révision de BRD pour l'ASCO d'Eyragues (mais n'a pas donné suite).

#### Indicateurs

- ◆ 1 tableau de synthèse présenté aux services de l'Etat (en annexe)
- ◆ 2 Marchés publics passés
- ◆ 3 accompagnements pour le recrutement d'un maître d'œuvre
- ◆ 4 dossiers d'assermentation pour gardes canaux déposés
- ◆ 5 documents d'état des lieux des réseaux dont 2 exutoires

#### Problèmes rencontrés et solutions proposées

Pour les dossiers de subvention, la programmation entre deux AAP a limité le dynamisme de dépôt => utiliser les autres consortiums de financement.

#### Suites à donner

Accompagner dans les marchés publics et recrutement du bureau d'étude pour les schémas directeurs.

Répondre à un AAP pour le projet innovation de régulation par l'aval de l'ASA Cie de Craponne

## C.2 Lier les projets locaux avec les ambitions territoriales

### C.2.1 S'impliquer dans l'émergence et le développement du PCHR

Participation à une réunion. Le changement de personnel aux services régionaux et les actualités climatiques de 2022 ont laissé peu de temps pour de nouveau structurer (juridiquement) l'émergence de ce pôle. Néanmoins, via un groupe mail officieux, les différents membres se concertent et s'entraident sur des dossiers précis ; comme c'était le but initial.

### C.2.2 Parcours Régional de l'Eau

Sur le Parcours Régional de l'Eau en lien avec la SCP, les candidatures de la Vallée des Baux et du Domaine du Merle ont été acceptées. Néanmoins les modifications de fin d'année concernant les financements risquent de faire revoir à la baisse les ambitions initiales.

#### Indicateurs

- ◆ 4 dossiers d'assermentation pour gardes canaux déposés
- ◆ 5 documents d'état des lieux des réseaux dont 2 exutoires

#### Problèmes rencontrés et solutions proposées

#### Suites à donner

## D. GERER ET FAIRE PROSPERER LA FDSH13

### D.1 Assurer la gestion de l'association

#### D.1.1 Tenue administrative

L'assemblée générale ordinaire a pu se dérouler sans encombre le 17 Février 2022, tout comme les différents CA et Bureau au Domaine du Merle.

La Fédération a eu 6 nouveaux adhérents dont 3 arrosages communaux en 2 ans.

#### D.1.2 Gestion financière et sociale

La chargée de mission assure la gestion administrative et comptable de la fédération en relation avec le trésorier. Une délibération du bureau autorise la chargée de mission à utiliser une carte bancaire reliée au compte de l'association pour les dépenses extérieures type péage, frais postaux et éviter ainsi les avances de frais ; mise en place en 2023. Maintien de l'utilisation du service d'édition des bulletins de paye.

Accord exceptionnel de pratique du télétravail de l'étranger pour la chargée de mission sur la période Novembre 2022 / Janvier 2023 pour raisons personnelles. Révisions des modalités d'augmentation du salaire. La chargée de mission n'a pas utilisé tous ses jours de congés qui ont donc exceptionnellement été reportés pour un usage estival. Il en est de même avec les RTT qui ont fait l'objet d'un accord pour utilisation complète durant le 1<sup>er</sup> Trimestre 2023.

La FDSH13 est à jour de ses obligations légales envers la Sous-Préfecture d'Istres.

#### Indicateurs

- ◆ 1 AGO
- ◆ 3 CA + 1 Bureau
- ◆ Achat d'un abonnement à un logiciel de compta en ligne pour petites entreprises
- ◆ Amélioration de la trésorerie
- ◆ 3 avenants au contrat de travail de la chargée de mission
- ◆ 12 devis réalisés et 10 facturés

#### Problèmes rencontrés et solutions proposées

##### Suites à donner

Améliorer la part d'autofinancement pour être plus indépendant et plus à l'aise pour l'organisation d'évènements ou de volonté d'investissement

### D.2 Montée en compétence du personnel

#### Résumé des actions mises en œuvre

Formations ASA INFO Marchés Publics x 3 (Février 2022)

#### Indicateurs

- ◆ 3 formations réalisées

#### Problèmes rencontrés et solutions proposées

##### Suites à donner

Formation 2023 sur outil cartographique